



REFERENTIEL DE CERTIFICATION

DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien en économie de la construction et étude de prix

Niveau IV

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	1/34

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Technicien en économie de la construction et étude de prix

Sigle du titre professionnel : TECEP

Niveau : IV

Code(s) NSF : 230n - Etudes et projets d'architecture et de décors-

Code(s) ROME : F1108

Formacode : 22232

Date de l'arrêté : 27/03/2017

Date de parution au JO de l'arrêté : 06/04/2017

Date d'effet de l'arrêté : 15/04/2017

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	3/34

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	4/34

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel TECEP

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Identifier les éléments de structure et les lots techniques dans un immeuble Représenter et métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D Réaliser le devis quantitatif estimatif des corps d'état d'une construction Réaliser le relevé de l'existant et en faire la description Mettre un projet en conformité avec la réglementation Définir l'enchaînement des interventions des différents corps d'état Calculer le prix de vente aux déboursés d'une construction pour établir le devis Établir les situations de travaux	14 h 00 min	La mise en situation se déroule en 4 phases : Phase 1 – 4h - Etude technique d'un projet Phase 2 – 3h - Etude économique d'un projet Phase 3 -4h - Etude de prix pour la réalisation d'un devis Phase 4 -3h -Planification des travaux et suivi budgétaire
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de la maquette numérique au format natif ou au format IFC (Industry Foundation Classes) Transmettre les éléments de mise à jour de la maquette numérique selon le protocole BIM (Building Information Modeling)	00 h 30 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans Objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (10 minutes)
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	14 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Un guide d'entretien est fourni au jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	5/34

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	6/34

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser l'étude financière d'un projet de construction					
Identifier les éléments de structure et les lots techniques dans un immeuble	<p>Le principe structurel du bâtiment est correctement décrit</p> <p>Les éléments de structure sont listés avec le vocabulaire professionnel adapté</p> <p>Les dispositions constructives sont étudiées et la vérification est argumentée</p> <p>Les ouvrages des lots électricité et génie climatique sont listés avec le vocabulaire professionnel adapté</p> <p>Les principes de distribution des réseaux électriques et des fluides sont décrits conformément au plan et avec un vocabulaire adapté</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représenter et métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D	<p>Les conventions du dessin bâtiment sont appliquées (échelle, conventions de représentation...)</p> <p>Les interfaces entre les corps d'état sont repérées par un ou plusieurs dessins de détail</p> <p>Tous les ouvrages qui concourent à la réalisation du projet sont listés</p> <p>Les unités définies par ouvrage sont conformes aux conventions professionnelles</p> <p>La feuille de métré est présentée conformément aux conventions professionnelles</p> <p>Les métrés d'ouvrages sont exacts avec une tolérance de 5%</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	7/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Métrier les ouvrages des différents corps d'état à partir de la maquette numérique au format natif ou au format IFC (Industry Foundation Classes)	Tous les ouvrages qui concourent à la réalisation du projet sont listés Les unités définies par ouvrage sont conformes aux conventions professionnelles L'utilisation du logiciel de métré pour la création d'une bibliothèque d'ouvrages est maîtrisée Les relations entre les acteurs d'un projet de construction dans le processus de travail collaboratif BIM sont identifiées Les métrés d'ouvrages sont exacts avec une tolérance de 5% Le procédé pour extraire des renseignements d'une maquette numérique est maîtrisé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser le devis quantitatif estimatif des corps d'état d'une construction	L'ensemble des ouvrages du bâtiment est listé. Les différents corps d'état sont identifiés. La liste des ouvrages et corps d'état est correcte et respecte la chronologie d'exécution. Le devis estimatif prend en compte les ouvrages, les métrés et les prix appliqués. Les prix retenus sont en adéquation avec les ouvrages.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Établir l'étude technique d'un projet de construction					
Réaliser le relevé de l'existant et en faire la description	Le plan d'ensemble conserve les proportions du bâtiment. Les côtes sont claires, lisibles et cohérentes. Les dimensions utiles à la mise au propre sont relevées (3 dimensions + diagonales). La description des ouvrages est précise. Le vocabulaire utilisé est professionnel et adapté aux ouvrages.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre un projet en conformité avec la réglementation	La définition du projet et le choix des réglementations applicables sont corrects Les ouvrages concernés par la réglementation sont listés Les caractéristiques et prescriptions techniques des ouvrages, issues de l'étude réglementaire et technique, sont correctement définies	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	8/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Transmettre les éléments de mise à jour de la maquette numérique selon le protocole BIM (Building Information Modeling)	Tous les ouvrages à renseigner sont listés. Les relations entre les acteurs d'un projet de construction dans le processus de travail collaboratif BIM sont identifiées. Le protocole BIM du projet est respecté.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Définir l'enchaînement des interventions des différents corps d'état	L'enclenchement des tâches par corps d'état et ouvrages respecte la chronologie d'exécution. Tous les corps d'état concernés sont listés. L'objectif de délai est pris en compte. Le planning proposé permet de suivre l'avancement du chantier.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser l'étude de prix aux déboursés pour un projet de construction					
Identifier les éléments de structure et les lots techniques dans un immeuble	Le principe structurel du bâtiment est correctement décrit Les éléments de structure sont listés avec le vocabulaire professionnel adapté Les dispositions constructives sont étudiées et la vérification est argumentée Les ouvrages des lots électricité et génie climatique sont listés avec le vocabulaire professionnel adapté Les principes de distribution des réseaux électriques et des fluides sont décrits conformément au plan et avec un vocabulaire adapté	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représenter et métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D	Les conventions du dessin bâtiment sont appliquées (échelle, conventions de représentation...) Les interfaces entre les corps d'état sont repérées par un ou plusieurs dessins de détail Tous les ouvrages qui concourent à la réalisation du projet sont listés Les unités définies par ouvrage sont conformes aux conventions professionnelles La feuille de métré est présentée conformément aux conventions professionnelles Les métrés d'ouvrages sont exacts avec une tolérance de 5%	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	9/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Métrier les ouvrages des différents corps d'état à partir de la maquette numérique au format natif ou au format IFC (Industry Foundation Classes)	Tous les ouvrages qui concourent à la réalisation du projet sont listés Les unités définies par ouvrage sont conformes aux conventions professionnelles L'utilisation du logiciel de métré pour la création d'une bibliothèque d'ouvrages est maîtrisée Les relations entre les acteurs d'un projet de construction dans le processus de travail collaboratif BIM sont identifiées Les métrés d'ouvrages sont exacts avec une tolérance de 5% Le procédé pour extraire des renseignements d'une maquette numérique est maîtrisé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Calculer le prix de vente aux déboursés d'une construction pour établir le devis	Les modes opératoires sont pris en compte dans l'étude de prix La méthode aux déboursés est utilisée Tous les éléments entrant dans la composition du prix unitaire sont pris en compte L'offre de prix est complétée des prix unitaires, coefficient de vente, frais de chantier et frais généraux L'offre de prix est complétée du montant HT, de la TVA et du montant TTC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Établir les situations de travaux	Les projets d'états d'acompte présentés respectent les pourcentages d'avancement du chantier. Les clauses du marché sont respectées.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	10/34

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Manipuler des chiffres et utiliser les ordres de grandeur	Calculer le prix de vente aux déboursés d'une construction pour établir le devis
	Établir les situations de travaux
	Métrier les ouvrages des différents corps d'état à partir de la maquette numérique au format natif ou au format IFC (Industry Foundation Classes)
	Réaliser le devis quantitatif estimatif des corps d'état d'une construction
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques	Représenter et métrier les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D
	Calculer le prix de vente aux déboursés d'une construction pour établir le devis
Travailler en équipe	Établir les situations de travaux
	Métrier les ouvrages des différents corps d'état à partir de la maquette numérique au format natif ou au format IFC (Industry Foundation Classes)
	Mettre un projet en conformité avec la réglementation
	Transmettre les éléments de mise à jour de la maquette numérique selon le protocole BIM (Building Information Modeling)

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TECEP

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise lors de la mise en situation professionnelle.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	11/34



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien en économie de la construction et étude de prix

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	13/34

CCP

Réaliser l'étude financière d'un projet de construction

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Identifier les éléments de structure et les lots techniques dans un immeuble Réaliser le devis quantitatif estimatif des corps d'état d'une construction Représenter et métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D	06 h 00 min	A partir d'un dossier remis comprenant plans, pièces écrites, bordereau de prix, et états d'avancement de chantier, le candidat rédige le devis quantitatif estimatif pour 2 lots du projet (un lot structure et un lot du second œuvre).
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Identifier les éléments de structure et les lots techniques dans un immeuble Métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de la maquette numérique au format natif ou au format IFC (Industry Foundation Classes) Réaliser le devis quantitatif estimatif des corps d'état d'une construction Représenter et métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D	00 h 20 min	L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle. Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux ainsi que sur la méthode de réalisation des métrés à partir de la maquette numérique.
▪ Questionnaire professionnel	Sans Objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		06 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Un guide d'entretien est fourni au jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	15/34

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	16/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser l'étude financière d'un projet de construction

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	17/34

CCP

Établir l'étude technique d'un projet de construction

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Définir l'enchaînement des interventions des différents corps d'état Réaliser le relevé de l'existant et en faire la description Mettre un projet en conformité avec la réglementation	04 h 00 min	A partir d'un dossier remis comprenant plans et description sommaire, le candidat réalise une note d'état des lieux d'un bâtiment existant, vérifie la conformité du projet avec la réglementation et propose un planning prévisionnel des travaux.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Définir l'enchaînement des interventions des différents corps d'état Transmettre les éléments de mise à jour de la maquette numérique selon le protocole BIM (Building Information Modeling) Mettre un projet en conformité avec la réglementation	00 h 20 min	L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle. Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux ainsi que sur les méthodes de travail collaboratif engendrées par le BIM.
▪ Questionnaire professionnel	Sans Objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Un guide d'entretien est fourni au jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	19/34

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	20/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Établir l'étude technique d'un projet de construction

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	21/34

CCP

Réaliser l'étude de prix aux déboursés pour un projet de construction

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Identifier les éléments de structure et les lots techniques dans un immeuble Calculer le prix de vente aux déboursés d'une construction pour établir le devis Établir les situations de travaux Représenter et métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D	06 h 00 min	A partir d'un dossier remis comprenant pièces écrites, éléments de prix, délais et consignes d'entreprise sur les modes opératoires, le candidat réalise l'étude de prix puis l'offre de prix pour un projet de construction. Le candidat établit des états d'acompte en vue du règlement des travaux.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	Identifier les éléments de structure et les lots techniques dans un immeuble Calculer le prix de vente aux déboursés d'une construction pour établir le devis Métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de la maquette numérique au format natif ou au format IFC (Industry Foundation Classes) Établir les situations de travaux Représenter et métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D	00 h 20 min	L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle. Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux ainsi que sur la méthode de réalisation des métrés à partir de la maquette numérique.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	Sans Objet		Sans objet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) 	Sans Objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		06 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	23/34

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Un guide d'entretien est fourni au jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	24/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser l'étude de prix aux déboursés pour un projet de construction

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	25/34

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Technicien en économie de la construction et étude de prix

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Salle dédiée, accessible à tous et équipée d'autant de postes de travail informatisés que de candidats. Les espaces de travail seront suffisamment dégagés pour en permettre la confidentialité et la surveillance pendant le déroulement de l'épreuve.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. L'accès à internet n'est pas autorisé.
Entretien technique	Une salle équipée d'une table de travail, de trois chaises et d'un tableau blanc ou d'un paperboard et des feutres adaptés.	Sans Objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	27/34

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Un bureau suffisamment grand pour travailler sur des documents et plans de format A3 avec 1 chaise.	1	Sans objet
Machines	1	Une imprimante individuelle ou partagée.	20	Sans objet
	1	Un poste informatique équipé des outils de base de bureautique (word, excel...).	1	pas de connexion à l'internet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	28/34

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien en économie de la construction et étude de prix est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Technicien d'études du bâtiment en économie de la construction Arrêté du 02/04/2013		Technicien en économie de la construction et étude de prix Arrêté du 27/03/2017	
CCP	Réaliser l'étude technique et le descriptif d'un projet de construction	CCP	Établir l'étude technique d'un projet de construction
CCP	Faire le devis quantitatif estimatif au bordereau ou aux ratios d'une opération de construction.	CCP	Réaliser l'étude financière d'un projet de construction
CCP	Suivre et contrôler la facturation d'un chantier.	CCP	Aucune correspondance
CCP	Aucune correspondance	CCP	Réaliser l'étude de prix aux déboursés pour un projet de construction

Le titre professionnel Technicien en économie de la construction et étude de prix est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Technicien d'études du bâtiment en étude de prix Arrêté du 20/03/2013		Technicien en économie de la construction et étude de prix Arrêté du 27/03/2017	
CCP	Réaliser l'étude technique et le descriptif d'un projet de construction	CCP	Établir l'étude technique d'un projet de construction
CCP	Faire le devis quantitatif estimatif au bordereau ou aux ratios d'une opération de construction.	CCP	Réaliser l'étude financière d'un projet de construction
CCP	Faire l'étude de prix aux déboursés d'une construction.	CCP	Réaliser l'étude de prix aux déboursés pour un projet de construction
CCP	Réaliser un dossier de plans de détail d'exécution d'une construction.	CCP	Aucune correspondance

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	29/34

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	30/34

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TECEP	RC	TP-01340	01	06/04/2017	13/03/2017	31/34

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

